



## Protocole de prise en charge d'une douleur relevant d'antalgiques de paliers 1 ou 2 avec EVA<60 ou EN<6

Référence : CLUD 38  
Version 3  
Date de diffusion Intranet :  
2016

### Objet

Ce protocole a pour objet de proposer une base de prise en charge antalgique ponctuelle en attente d'une prescription médicale personnalisée.

### Domaine d'application

Ce protocole s'applique aux patients adultes pris en charge en secteur hospitalier présentant d'emblée une douleur avec EVA<60 ou EN<6 ou après échec d'un antalgique de palier 1.

### Personnes autorisées (à compléter par le responsable médical signant le protocole) en fonction des références réglementaires

**A prescrire :**  Médecins **OU** **A entreprendre**  IADE,  IDE,  Sages femmes,  Manipulateurs en électroradiologie,  Masseurs kinésithérapeutes

**A administrer :**

Médecins,  IADE,  IDE,  Sages femmes,  Manipulateurs en électroradiologie,  Masseurs kinésithérapeutes

### Documents associés

Résumé des Caractéristiques des Produits disponibles sur Hoptimal  
Médicaments antalgiques chez l'adulte, CLUD 10  
Protocole de prise en charge des effets indésirables des morphiniques chez l'adulte, CLUD 19

### Références réglementaires

Articles L.1110-5 et 1112-4 du code de la santé publique (loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé)  
Décret n° 2004- 802 du 29 juillet 2004 relatif aux parties IV et V (dispositions du CSP et modifiant certaines dispositions de ce code)  
Article R4311-5 du Code de la Santé Publique (rôle propre infirmier)  
Article R4311-7 du Code de la Santé Publique (rôle infirmier sur prescription médicale)  
Article R4311- 8 du Code de la Santé Publique (prise en charge de la douleur)  
Article R. 4311-12 du Code de la Santé Publique (IADE)  
Article R. 4311-14 du Code de la Santé Publique (protocoles de soins d'urgence)  
Article R4321-9 du Code de la Santé Publique (masseurs kinésithérapeutes)  
Article R4351-3 du Code de la Santé Publique (manipulateurs en électroradiologie)  
Circulaire n° 98/94 du 11 février 1999 relative à la mise en place de protocoles de prise en charge de la douleur aiguë par les équipes pluridisciplinaires médicales et soignantes dans les établissements de santé et institutions médico-sociales  
Plan de lutte contre la douleur en vigueur

### Rédaction, vérification et approbation

	Fonction	Nom
Rédigé par	Médecins et IDE Médecine Interne IDE Douleur aiguë	MF Thiercelin, T.Forget, C.Dupin M Quintard
Vérifié en 2016	CLUD groupe protocoles	Olivier M., Sallerin B.
Diffusé par le CLUD en 2016		Olivier M., Sallerin B.
Autorisation pour application et diffusion aux soignants médicaux et paramédicaux de la structure de soins		
Date :	Responsable médical de la structure de soins :	Nom et signature :

**Préalable à l'utilisation du protocole :**

- 1- **Evaluation de la douleur :**  
Intensité et siège
- 2- **Evaluation diagnostique clinique :** rechercher les signes
  - a. de gravité clinique : mesure de la pression artérielle, des pulsations cardiaques, présence de sueurs ou confusion
  - b. d'orientation étiologique : signes en faveur d'une douleur neuropathique (DN4 disponible sur Intranet CLUD outils) ou proprioceptive
- 3- **Evaluation du terrain :** pathologies associées (âge, insuffisance rénale ou hépatique)
- 4- **Evaluation des thérapeutiques actuelles et antérieures, notamment antalgiques**

**ALLO MEDECIN SI :**

- **Prise d'antalgique < 3h**
- **Céphalée brutale ou troubles de la conscience**
- **Douleur thoracique (ECG)**
- **PAS < 10**

**Contre-indications :**

- Paracétamol : hypersensibilité, insuffisance hépatique sévère
- Codéine : Insuffisant respiratoire, asthme, hypersensibilité
- Tramadol : allergie, insuffisance rénale et/ou hépatique sévère, confusion
- Néfopam : glaucome à angle fermé, rétention urinaire si troubles uréthroprostatiques, adaptation de posologie en cas d'insuffisance rénale ou hépatique.
- poudre d'opium : Insuffisance hépatocellulaire sévère (avec ou sans encéphalopathie), Asthme et insuffisance respiratoire, Grossesse, allaitement, Association aux agonistes-antagonistes morphiniques (nalbuphine, buprénorphine) et aux morphiniques antagonistes partiels (naltrexone, nalméfène)

**Effets indésirables :**

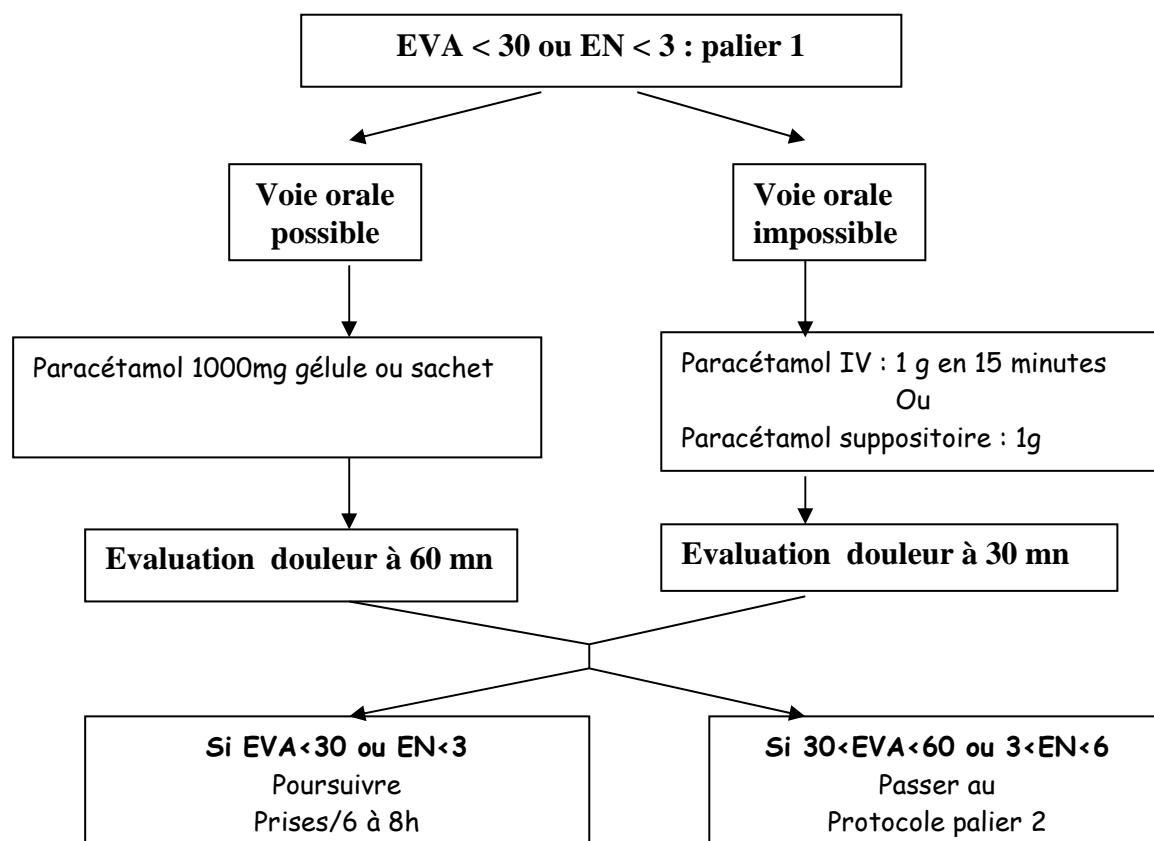
- Paracétamol : malaise, hypotension, hypersensibilité, thrombocytopénie, leucopénie, neutropénie.
- Codéine : troubles neuro-psychiques, rétention urinaire, hypersensibilité, nausées, vomissements, somnolence, vertiges, bronchospasme.
- Tramadol : troubles neuro-psychiques, convulsions, nausées, vomissements, somnolence, céphalées, vertiges.
- Néfopam : somnolence, nausées, vomissements, vertige, tachycardie, rétention urinaire, troubles neuro-psychiques, convulsions, malaise, hypersensibilité.
- poudre d'opium : Somnolence, confusion, sédation, excitation, euphorie, dysphorie, cauchemars, en particulier chez le sujet âgé, avec éventuellement hallucinations, Dépression respiratoire, bronchospasme, Nausées, vomissements, constipation.

**Conseil :**

Quel que soit le degré de l'EVA, possibilité d'association à des AINS sur prescription médicale personnalisée en fonction du rapport bénéfice/risque.



Badge patient	 Hôpitaux de Toulouse Comité de lutte contre la douleur	Badge UA
---------------	--	----------





**30 < EVA < 60**  
**3 < EN < 6 : palier 2**

**Voie orale possible**

**Voie orale impossible**

2 comprimés Paracétamol 500mg + 30mg codéine

**Ou**

1 comprimé paracétamol 500mg  
+ 1 comprimé paracétamol 325mg/tramadol 37,5mg

**Ou**

1 comprimé paracétamol 500mg  
+ 1 gélule paracétamol 500 mg /25 mg de poudre d'opium

**Et/Ou**

Néfopam 20mg sur un sucre (hors AMM)

Paracétamol IV : 1g en 15 mn

**Ou**

Paracétamol 1000mg suppo

**Et**

Tramadol IVL : 100mg /100 NaCl iso en 30 mn

**Et /Ou**

Néfopam IVL : 20mg/100 NaCl iso en 30 mn

**Evaluation douleur à 60 mn**

**Evaluation douleur à 30 mn**

**Si EVA < 30 ou EN < 3**  
Poursuivre  
Prises/6h pour paracétamol  
Prises /4h pour Néfopam  
Prises/6h ou 8h pour Tramadol  
Prises /4-6h pour la poudre d'opium

**Si EVA > 30 ou EN > 3**  
**ALLO MEDECIN**